Pointage modifier sans raison

Par Tazmany

Bonjour a tous,
J'ai pris l'initiative de marquer mes horaires tout les jours aillant un doute,
Et il sait avéré que mon employeur modifie mes heures de pointage de quelques minutes de temps en temps sans raison et sans me demander.
Je sais qu'il n'a pas le droit
Comment dois-je réagir ? Dois je lui en parler ou directement l'emmener au prud'homme ?
Je précise que je vais démissionner d'ici 2 / 3 semaines
Est il possible de négocier une compensation de préavis sans l'effectuer?
Merci d'avance à vous
Cordialement, Loïc

Par vivi2501

Vous pouvez adresser un email à la DIRRECTE pour lui exposer les faits. Elle vous répondra dans les plus brefs délais.